

1 Nouveautés / Améliorations ThetraWin	2
 1.1.1 Reprise Congés et Base 10ème 1.1.2 Gestion avec régularisation Base 10^{ème} en Mai 	
1.1.3 Fiche Salarié : Année Congés Pavés - Salarié Sorti	7
2 Nouveautés Législatives	8
 2 Nouveautés Législatives	8



1 NOUVEAUTES / AMELIORATIONS THETRAWIN

1.1.1 REPRISE CONGES ET BASE 10EME

1.1.1.1 CONTEXTE

Cette nouvelle fonctionnalité de reprise des congés payés (droits et pris) et de base 10^{ème} est à utiliser :

- lors du démarrage du module Paie pour une nouvelle agence de paie
- en cas de calcul de reprise lorsqu'il y a une reprise de copropriété avec des salariés.

Un nouvel écran permet de saisir :

- les droits CP de l'exercice échu et en cours
- les bases 10èmes de l'exercice échu et en cours
- les CP pris de l'exercice échu
- le montant des CP de l'exercice échu.

1.1.1.2 NOUVEL ECRAN DE REPRISE DE CONGES

1.1.1.2.1 TRAITEMENT SALARIE

Un nouveau bouton est disponible dans l'écran 'Traitement Salariés' « Reprise CP ».

				0.1.17				Fiche Salarié
•	Nom	Prénom	Centre	Salarié 0001	Ac A	IY E	t Date sortie	Rubriques salariés
				0002	A	B D		Libellés particuliers
				0003	A	аD bD		Congés acquis
								Absences
								Calcul
								Visualisation bulletin
								Calcul & Visu Bulletin
								Edition bulletin
1					H		<u> </u>	Validation
								Génération Facture
								Annulation Bulletin
								Historique salarié
								Analytique comptable
								Reprise CP
					Π			Reprise Paie



Le bouton est accessible quand toutes les conditions suivantes sont réunies :

- si la date d'entrée est antérieure au 1^{er} janvier de la date de paie en cours
- si aucune paie n'est calculée dans l'historique salarié (MHIST), ni aucun résultat de paie du mois
- s'il ne s'agit pas d'un remplaçant de moins de 2 mois (pas de congés dans ce cas).

1.1.1.2.2 REPRISE CP ET BASE 10EME

1.1.1.2.2.1 NOUVEL ECRAN

La situation du salarié à reprendre est celle au 31 décembre de l'année précédant la reprise.

Pour l'année de la reprise, l'acquisition des congés, la prise de congés et la base 10^{ème} vont se calculer via la Paie ThetraWin.

En 2019, le nouvel écran se présente ainsi pour un salarié déjà présent au 01/06/2017 (avant la date début d'exercice des congés échus) :

9016 0001		
Exercice échu - 2017 -		
Droits normaux	(du 01706/17 au 31705/18)	30.00
Droits anciennete		1.00
Droits fractionnement		0.00
Droits supplémentaires	101	0.00
Base 10ème	101	15000.00
xercice en cours - 201		
Droits normaux	(du 01/06/18 au 31/12/18)	17.50
Droits ancienneté	101	1.00
Droits fractionnement	101	0.00
Droits supplémentaires		0.00
Base 10ème	101	8000.00
	Mettre à jour	



Pour un salarié entré le 04/09/2017 après le 01/06/2017 :

9016 0002		
Exercice échu - 2017 -		
Droits normaux	(du 04/09/17 au 31/05/18)	0.00
Droits ancienneté	1111	0.00
Droits fractionnement	101	0.00
Droits supplémentaires		0.00
Base 10ème		0.00
Congés pris	(du 01/06/18 au 31/12/18)	0.00
Exercice en cours - 201	8	
Droits normaux	(du 01/06/18 au 31/12/18)	0.00
Droits ancienneté		0.00
Droits fractionnement		0.00
Droits supplémentaires		0.00
Paga 10àma		0.00

Pour un salarié entré le 05/11/2018 après le 01/06/2018, pas de congés échus :

9016 0003 💭		
xercice échu - 2017 -		
Droits normaux		0.00
Droits ancienneté		0.00
Droits fractionnement		0.00
Droits supplémentaires		0.00
Base 10ème		0.00
Congés pris		0.00
xercice en cours - 201	18	
Droits normaux	(du 05/11/18 au 31/12/18)	0.00
Droits ancienneté		0.00
Droits fractionnement		0.00
Droits supplémentaires		0.00
Base 10ème	101	0.00



Le bouton

Mettre à jour va alimenter :

- Les congés acquis
- Les absences
- Les rubriques de base 10^{ème} dans MHIST.

1.1.1.2.2.2 GESTION DES CONGES ACQUIS

ž	Gestion congés acquis												×
Г													
	Centre	Salarié	Exerc	Début périod	e Fin période	J.normaux	J.anciens	J.fractionm	t J.supp.	J. RTT	Total jours	Login	
	9016	0001	2017	01/06/2017	31/05/2018	30.00	1.00	0.00	0.00	0.00	31.00	fmathieu	
	9016	0001	2018	01/06/2018	31/12/2018	17.50	1.00	0.00	0.00	0.00	18.50	fmathieu	1
		<u> </u>											1

1.1.1.2.2.3 GESTION DES ABSENCES

2	Absenc	es 🛛												×
	Corre													
_	Group	ement												
[- Centre -		_ Salari	é		Туре	Déb.période	Fin période		Exerc.	Nb jours	N6J. RTT	Validé	
	9016	11 RUE DES ABBE	0001	DUARTE DE ARAUJO	P	Congés payés	01/06/2018 1	31/12/2018	2	2017	10.00	0.00	31/12/2018	
									\Box					

1.1.1.2.2.4 BASE 10^{EME} DANS MHIST

🖉 Consultation	historique									×
Salarié 0001 M DUARTE DE ARAUJO										
Date	Rubrique	Assiette	Part salariale	Part patronale	Dev.	. Date Début	Date Fin	Origine Début	Origine Fin	
01/12/2017	4504 Brut Base 10 Total	15000.00	0.00	0.00	EU	01/12/2017	31/12/2017	01/12/2017	31/12/2017	-
01/12/2018	4504 Brut Base 10 Total	8000.00	0.00	0.00	EU	01/12/2018	31/12/2018	01/12/2018	31/12/2018	

Vous pouvez à partir de maintenant démarrer les calculs de paie de Reprise.



1.1.2 GESTION AVEC REGULARISATION BASE 10^{EME} EN MAI

Dans le cas d'une gestion de paiement des Congés payés avec comparaison base 10^{ème} une fois dans l'année, le nouvel écran se présente avec un champ supplémentaire permettant de saisir le montant des CP pris sur l'exercice échu :

9016 0001 1004	ARTE DE ARAUJO CARLOS JOSE	
xercice échu - 2017 -		
Droits normaux	(du 01/06/17 au 31/05/18)	30.00
Droits ancienneté		1.00
Droits fractionnement		0.00
Droits supplémentaires	101	0.00
Base 10ème	m	15000.00
Congés pris	(du 01/06/18 au 31/12/18)	10.00
Montant pris	101	0.00
xercice en cours - 201	18	
Droits normaux	(du 01/06/18 au 31/12/18)	17.50
Droits ancienneté	101	1.00
Droits fractionnement		0.00
Droits supplémentaires	IIII	0.00
		,



1.1.3 FICHE SALARIE : ANNEE CONGES PAYES - SALARIE SORTI

Dans l'onglet « Solde Congés » de la Fiche Salarié, les années d'exercice de congés sont maintenant figées en fonction de la date de départ pour un salarié sorti.

1.1.3.1 SALARIE PRESENT

L'exercice échu est 2017. L'exercice en cours est 2018.

🚽 📿 Solde Conaé	és & BTT —			
		Acquis	Pris et payés (STC)	Solde
CONGES	2018	22.50	0.00	22.50
	2017	30.00	16.00	14.00
	,		,	
RTT	2019	0.00	0.00	0.00
	2018	0.00	0.00	0.00

1.1.3.2 SALARIE SORTI LE 31/12/2015

L'année reste sur le dernier exercice de congés en cours : 2015.

👝 👔 Solde Congé	s & RTT —			
~		Acquis	Pris et payés (STC)	Solde
CONGES	2015	20.50	20.50	0.00
	2014	33.00	33.00	0.00
RTT	2019	0.00	0.00	0.00
	2018	0.00	0.00	0.00
	,	,	,,	



2 NOUVEAUTES LEGISLATIVES

2.1.1 MULTI CONTRAT

2.1.1.1 CONTEXTE

Si un salarié a plusieurs <u>contrats successifs</u> dans le même mois de paie pour un même centre (même employeur), les blocs S21.G00.30 et S21.G00.31 relatifs à la personne ne doivent apparaître qu'une seule fois dans la DSN pour ce centre.

Les différents contrats apparaîtront derrière ces blocs relatifs à l'individu :

- S21.G00.40 : Contrat et les blocs liés au contrat
- S21.G00.50 : Versement Individu et les blocs liés à la rémunération
- S21.G00.86 : Ancienneté.

D'autre part, la DSN n'autorise plus des contrats simultanés.

2.1.1.2 DSN

2.1.1.2.1 FICHE SALARIE

Un contrôle a été ajouté dans la Fiche Salarié pour éviter les contrats se chevauchant pour :

- un même numéro de sécurité sociale
- un même centre.





2.1.1.2.2 TRAITEMENT SALARIES

Exemple de contrats successifs pour un salarié :

🧱 TRAIT. DES SA	LARIES - Uniquement	salariés présents ou réactivés							
Groupement									[
Civilité	Nom	Prénom	Centre	Salarié	Ac'	Ту	Et	Date sortie	
MLE			9001	0011	А	a	۷	06/04/2019	
MLE			9001	0012	A	а	۷	15/04/2019	
MLE			9001	0013	A	а	۷		

2.1.1.2.3 <u>DSN</u>

Un seul bloc Salarié avec le numéro de salarié '0011' :

🚟 Contrôle DSN												×
Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.	
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.001	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.002	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.003	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.30.004	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.005	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.006	1			15/04/1971			
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.007	1	RESENDE					
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.008	1	29 RUE VICTOR HUGO				·····	
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.009	1	92700					
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.010	1	COLOMBES					
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.011	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.012	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.013	1	02					
01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.30.014	1	99					
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.015	1	PT					
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.016	1						
01/04/2019	01	01	9001	0011	\$21.G00.30.017	1						-

Trois blocs Contrat de travail avec les numéros de salarié '0011' '0012' et '0013' et les dates de contrat

•	🖉 Contrôle I	DSN											×
	Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.	
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.001	1			02/04/2019			
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.002	1	06					
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.003	1	04					
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.004	1	564a					
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.005	1						
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.006	1	Employés des services divers					1
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.007	1	02					1
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.008	1	99					1
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.009	1	0011201904					1
	01/04/2019	01	01	9001	0011	S21.G00.40.010	1			06/04/2019			

Salarié 0011 – 1^{er} contrat du 02/04 au 06/04



Salarié 0012 - 2ème contrat du 08/04 au 15/04

•	💆 Contrôle I	DSN											×
	Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.	
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.001	1			08/04/2019			
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.002	1	06					
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.003	1	04					
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.004	1	564a					
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.005	1						
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.006	1	Employés des services divers					
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.007	1	02					
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.008	1	99					
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.009	1	0012201904					
	01/04/2019	01	01	9001	0012	S21.G00.40.010	1			15/04/2019			

Salarié 0013 - 3^{ème} contrat du 23/04 au 04/05

-	🦉 Contrôle I	DSN											×
	Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.	
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.001	1			23/04/2019			
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.002	1	06					
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.003	1	04					
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.004	1	564a					
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.005	1						
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.006	1	Employés des services divers					
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.007	1	02					
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.008	1	99	[
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.009	1	0013201904	[
	01/04/2019	01	01	9001	0013	S21.G00.40.010	1			04/05/2019			

2.1.1.2.4 CONTROLE DECLARATIONS DSN

Le salarié avec plusieurs contrats successifs n'est compté qu'une seule fois dans le décompte du bas de l'écran :

🧱 Contrôle Déclarations DSN				×
Date DSN Point Dépôt	Nature DSN	Type DSN	Centre	Salarié Gén.
01/04/2019 01 Net Entreprises	01 DSN Mensuelle	01 Déclaration Normale	9001	N 🖅 🔎 🗖 🗕
				- E 🖉 🖂 🖂

Centre	67 RUE NICOLO	Login	fmathieu	Nb Centres	1	Total Brut	1963.62
Salarié	[Date	28/02/2019	Nb Salariés	1	Total Brut Plafonné	1963.62



2.1.2 REGULARISATION DE TAUX PAS

2.1.2.1 CONTEXTE

Une nouvelle fonctionnalité permet de régulariser un taux de PAS sur un mois de paie antérieur.

Elle doit être utilisée **uniquement** si le collecteur (le cabinet immobilier) s'est trompé dans le taux de PAS qu'il a appliqué lors d'une paie avant le mois de paie en cours.

Il ne s'agit pas de régulariser le taux par ce biais si le taux a changé par rapport au mois précédent lors de l'import CRM.

On ne peut régulariser un taux de PAS que :

- ✓ sur la même année fiscale
- ✓ OU l'année N-1 sur la date de paie en cours est en janvier.

2.1.2.2 REGULARISATION DE TAUX PAS

2.1.2.2.1 NOUVELLE RUBRIQUE DE REGUL DE TAUX DE PAS

Création d'une rubrique de régul de taux de PAS :

🖉 Rub	riques Agence - Toutes le	s rubriques	5												X
Code	Désignation	Туре	Type salarié Cod	e Valeur	Modif T	x Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST	
8828	Regul Taux PAS	Formule	📕 Facultatif 💌 Mv	0.000	10 Non 💌 0	Q . 🔽		0.000	0.000	Oui 💌	Pas d'impression (N)	- 850000	850000		-
					_	<u> </u>				-	[•			

La régularisation de taux de PAS est déclenchée par la saisie de cette rubrique en Rubrique Salarié sur un mois antérieur au mois de paie en cours.

Exemple :

🏥 Rubri	iques sala	rié								×
_										
	Salarié	0001 MME P	INTO TERASA						🍪 Calcul & Visu Bulletin	
Atten	tion : L	Ine rubrique	de régularisation est	présente. La	régularisa	tion sera	lancée a	vecle	calcul de paie du mois e	n cours
Rubr.	Туре	Date Paie	Libellé	Assiette	Tx Salarial	Tx Patronal	Prorata		Mois d'activités	
8828	Provisoire	 ✓ 01/03/2019 ✓ 	Regul Taux PAS	0.00	2.0000	0.000				

Le taux se saisit en taux salarial.

Cette rubrique est obligatoirement une rubrique provisoire.

Si un taux de 6.4 % a été appliqué le mois d'origine et qu'il fallait lui appliquer 8,4 %, saisie de +2 % dans la rubrique de régularisation de taux de PAS.

S'il fallait lui appliquer 4,4 %, saisie de -2 % dans la rubrique de régularisation.



2.1.2.2.2 LES CONTROLES

La régularisation ne peut pas rendre négatif le taux de PAS sur la période de régularisation.

Contrôle à la saisie :

💑 Erreur	×
Le taux négatif saisi est supérieur au taux d'origine de la rubrique tenant compte des régularisations précédentes Solution	
Ecran : Rubriques salarié Infos : -18.5 Codes : pa2rc320 (30)	
	7
ОК	

La rubrique de régularisation de taux de PAS ne peut être saisie sur la paie du mois en cours.

Contrôle à la saisie :

ð	Erreur	×
	La date de paie saisie pour la rubrique provisoire doit être < au mois de paie en cours	1
	Solution	
	Ecran : Rubriques salarié Infos : 8828 Codes : pa2rc320 (29)	
		T
	ОК	



Contrôle par rapport à l'année fiscale :

🛃 Erreur	×
Date de régularisation de taux PAS non autorisée sur l'exercice fiscal antérieur N-1 (sauf si le mois de paie est Janvier) Solution	*
Ecran : Rubriques salarié Infos : Codes : pa2rc320 (28)	
	T
<u>ОК</u>	



2.1.2.2.3 CALCUL ET BULLETIN DE PAIE

Création d'une nouvelle Rubrique : 8999 – Impôt Régulé

ヹ Rul	Rubriques Agence - Toutes les rubriques															
Code	Désignation	Туре	Type salarié Code	Valeur	Modif	Т×	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Edition	Type INST	
8999	IMPOT REGULE	Retenue 💌	Interdit 💌 MV	0.0000	Non 👻	Μv	× 💌		0.000	0.000	Non 👻	Impression G ou R (0) 💌	850000	850000	DGI	
					- -	Í	-				-	•				

La régularisation de taux de PAS apparait ainsi dans la visu Bulletin :

Régul avec taux positif :

8996	NET PAYER AVANT PAS			 	472.19	 	
8998	IMPOT A LA SOURCE	632.21	0.0640	 40.46		 	
8999	IMPOT REGULE (03/2019)	632.21	0.0200	 12.64		 	
9000	NET A PAYER			 	431.73	 	

Ci-dessus, il a été calculé une régularisation d'impôt avec :

- l'assiette du PAS de mars 2019
- et le taux de régul de +2 %.

Régul avec taux négatif :

8996	NET PAYER AVANT PAS			 	484.83	 	
8998	IMPOT A LA SOURCE	632.21	0.0640	 40.46		 	
8999	IMPOT REGULE (03/2019)	632.21	- 0.0200	 - 12.64		 	
9000	NET A PAYER			 	444.37	 	
9000	NET A PAYER (03/2019)			 	12.64	 	

Ci-dessus, il a été calculé une régularisation d'impôt avec

- l'assiette du PAS de mars 2019
- et le taux de régul de -2 %.



2.1.2.2.4 <u>DSN</u>

Création d'un bloc de régularisation de Prélèvement à la Source S21.G00.56 :

ヹ Contrôle	DSN											×
Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.	
01/04/2019	01	01	9176	0001	S21.G00.56.001	1	032019					
01/04/2019	01	01	9176	0001	S21.G00.56.002	1	02					
01/04/2019	01	01	9176	0001	S21.G00.56.003	1						
01/04/2019	01	01	9176	0001	S21.G00.56.004	1		632.21				
01/04/2019	01	01	9176	0001	S21.G00.56.005	1		2.00				
01/04/2019	01	01	9176	0001	S21.G00.56.006	1						
01/04/2019	01	01	9176	0001	\$21.G00.56.007	1		12.64				

Ce bloc comporte :

- le mois de l'erreur : 03/2019
- le type de l'erreur : 02=Rectification du taux
- Revenu Net Fiscal déclaré le mois de l'erreur : 632.21
- la régul du taux : 2 %
- le montant de la régularisation = 12.64

Si on régule sur plusieurs mois, il y a autant de blocs de régul que de mois régulés.

Dans ce cas, il faut saisir une rubrique salarié 8828 par mois de régul.



2.1.2.3 REGULARISATION DE TAUX PAS ET D'ASSIETTE

Une régularisation de taux de PAS peut être calculée pour un salarié sur un mois où il y a également une régularisation de salaire.

2.1.2.3.1 CALCUL ET BULLETIN DE PAIE

Paie du mois de Février

8000	NET IMPOSABLE			 	771.22	0.000	
8100	CSG/CRDS NON DEDUCT	951.77	2.900	 27.60		0.000	
8130	TOTAL RETENUES SAL			 - 220.00		0.000	
8996	NET PAYER AVANT PAS			 	743.62	0.000	
8998	IMPOT A LA SOURCE	771.22	0.116	 89.46		0.000	
9000	NET A PAYER			 	654.16	0.000	

Paie du mois de Mars

Régularisation du taux de PAS : + 2 %

Régularisation de salaire : prime de 1000 €

8000	NET IMPOSABLE			 	771.22	
8000	NET IMPOSABLE (02/2019)			 	800.34	
8100	CSG/CRDS NON DEDUCT	951.77	2.9000	 27.60		
8100	CSG/CRDS NON DEDUCT (02/2019)	987.70	2.9000	 28.64		
8130	TOTAL RETENUES SAL			 - 220.00		
8130	TOTAL RETENUES SAL (02/2019)			 - 228.30		
8996	NET PAYER AVANT PAS			 	743.62	
8996	NET PAYER AVANT PAS (02/2019)			 	771.70	
8998	IMPOT A LA SOURCE	771.22	0.1160	 89.46		
8998	IMPOT A LA SOURCE (02/2019)	800.34	0.1160	 92.84		
8999	IMPOT REGULE (02/2019)	1571.56	0.0200	 31.43		
9000	NET A PAYER			 	654.16	
9000	NET A PAYER (02/2019)			 	647.43	

La rubrique 8998 régule le PAS par rapport à la prime de 1000 € au taux de la période d'origine.

La rubrique 8999 régule le PAS par rapport au taux de 2 %.

La base de la rubrique 8999 est égale à 771.22 + 800.34 = 1571.56 €



2.1.2.3.2 <u>DSN</u>

Création de 2 blocs de régularisation de Prélèvement à la Source S21.G00.56 :

式 Contrôle	DSN											×
Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.	
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.001	1	022019					-
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.002	1	01					
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.003	1		800.34				
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.004	1						
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.005	1						
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.006	1		11.60				
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.007	1		92.84				
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.001	2	022019					
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.002	2	02					
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.003	2						
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.004	2		1571.56				
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.005	2		2.00				
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.006	2						
01/03/2019	01	01	9108	0001	S21.G00.56.007	2		31.43				

Le premier bloc comporte :

- le mois de l'erreur : 02/2019
- le type de l'erreur : 01=Rectification d'assiette
- Revenu Net Fiscal déclaré le mois de l'erreur : 800.34
- le taux déclaré le mois de l'erreur : 11.6 %
- le montant de la régularisation = 92.84

Le deuxième bloc comporte :

- le mois de l'erreur : 02/2019
- le type de l'erreur : 02=Rectification de taux
- Revenu Net Fiscal déclaré le mois de l'erreur : 1571.56
- la régul du taux : 2 %
- le montant de la régularisation = 31.43.



2.1.2.4 CAS DE REGULARISATION COMPLEXE

2.1.2.4.1 CALCUL ET BULLETIN DE PAIE

Paie du mois de Mars

Régularisation sur Janvier :

- Prime de 100 € brut (80.03 € de base de PAS)
- Régularisation taux de PAS : 1.40 %

Régularisation sur Février :

- Retenue de 250 € brut (200.08 € de base de PAS)
- Régularisation taux de PAS : + 0.30 %

– Parts	Salariales	Date d'origine						Parts Patro	nales
	Rubriques	01/03/2019	Qté Base	%	Gains	Retenues	Totaux	%	Montant
8000	NET IMPOSABLE						804.82	0.000	
8000	NET IMPOSABLE (02/2019)						- 200.08	0.000	
8000	NET IMPOSABLE (01/2019)						80.03	0.000	
8998	IMPOT A LA SOURCE		804.82	0.062		49.90		0.000	
8998	IMPOT A LA SOURCE (02/20	19)	-200.08	0.076		- 15.21		0.000	
8998	IMPOT A LA SOURCE (01/20	19)	80.03	0.076		6.09		0.000	
8999	IMPOT REGULE (02/2019)		364.64	0.003		1.09		0.000	
8999	IMPOT REGULE (01/2019)		635.61	- 0.014		- 8.90		0.000	
9000	NET A PAYER						516.26	0.000	
9000	NET A PAYER (01/2019)						79.98	0.000	



2.1.2.4.2 <u>DSN</u>

Bloc 20 – Versement cotisation DGFIP

🧱 Contrôle	DSN										
Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N°	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.001	200	DGFIP				DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.002	200					DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.003	200	MONTFRPPXXX				DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.004	200	FR7630478000160132477100602				DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.005	200		33.00			DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.006	200			01/03/2019		DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.007	200			31/03/2019		DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.008	200					DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.010	200	05				DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.011	200					DGI
01/03/2019	01	01	0026	****	S21.G00.20.012	200					DGI

Montant = 49.90 -15.21 + 6.09 + 1.09 - 8.90 = 32.97 arrondi à 33 €

Bloc 50 – Versement Individu

2	Contrôle I	DSN										
	Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N°	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.
	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.001	1			28/03/2019		
0	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.002	1		804.82			[
0	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.003	1				1	
0	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.004	1		596.24			[]
0	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.005	1					·····
0	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.006	1		6.20			·····
0	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.007	1	01				
	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.008	1	49952124				[]
0	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.50.009	1		49.90			[]

Blocs 56 – Régularisation de PAS

Bloc 56 relatif à la régul positive du RNF (Revenu Net Fiscal) de janvier 2019 (Code 01) :

	🖉 Contrôle I)SN										
	Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst
I	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.001	1	012019				
ľ	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.002	1	01				
ľ	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.003	1		80.03			·····
ľ	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.004	1					·····
ľ	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.005	1					·····
ľ	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.006	1		7.60			·····
	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.007	1		6.09			·····



Bloc 56 relatif à la régul négative du RNF de Février 2019 (Code 03=Trop perçu) :

🖉 Contrôle I	DSN										
Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.001	2	022019				
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.002	2	03				
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.003	2		-200.08			
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.004	2					
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.005	2					
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.006	2		7.60			
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.007	2		-15.21			·····

Bloc 56 relatif à la régul négative du Taux PAS de janvier 2019 (Code 02) :

🚆 Contrôle	DSN										
Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.001	4	012019				
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.002	4	02				
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.003	4					·····
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.004	4		635.61			
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.005	4		-1.40			·····
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.006	4					·····
01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.007	4		-8.90			·····

Bloc 56 relatif à la régul positive du Taux PAS de février 2019 (Code 02) :

l	🖉 Contrôle I	DSN										
	Date DSN	Nat.	Тур.	Centre	Salarié	Rubrique DSN	N*	Valeur	Montant	Date	Nombre	Inst.
	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.001	3	022019				
	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.002	3	02				
	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.003	3					·····
1	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.004	3		364.64			[
1	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.005	3		0.30			·····
1	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.006	3					[
1	01/03/2019	01	01	0026	0001	S21.G00.56.007	3		1.09			·····



2.1.3 HEURES SUPPLEMENTAIRES : EXO FISCALE JUSQUE 5000 €

2.1.3.1 LEGISLATION

Les heures supplémentaires bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu dans la limite de 5000 € par an.

2.1.3.2 PLAFONNEMENT DANS THETRAWIN

La plafonnement est mis en place dans la paie ThetraWin à partir de ce patch mais plafonne bien avec les montants des heures supplémentaires depuis janvier 2019.

Création de la rubrique 463 – Limite Exonération fiscale annuelle Heures supplémentaires

🧟 Rubriques agence - Toutes les rubriques 🛛 🔀																	
Code	Désignation	Туре	Ту	pe salarié	é Code	Valeur	Modif	Тx	Opé.	Coefficient	Salarial	Patronal	Modif	Impression	Calcul	Type Edition INST	
463	Limite exo chg hrs s	Formule	💌 Int	terdit	✓ AS	5000.0000	Non 👻		. 💌		0.000	0.000	Non 💌	Pas d'impression (N) 🛛 🖵	50000	50000	
			-	ľ	-		-	Í	-				-	-			

Exemple de restitution sur les rubriques 7997 et 8700 - Exo fiscal Heures supplémentaires

7997	EXO FISCAL HRS SUP	5000.00	1.0000		5000.00		
8000	NET IMPOSABLE					460.41	
8100	CSG/CRDS NON DEDUCT	5933.75	2.9000		172.08		
8130	TOTAL RETENUES SAL				- 719.31		
8700	EXO FISCAL HRS SUP	5000.00	1.0000	5000.00			
8996	NET PAYER AVANT PAS					5288.33	
8998	IMPOT A LA SOURCE	460.41					
9000	NET A PAYER					5288.33	